



A la presse

Delémont, le 14 mars 2020

Communiqué de presse

Coronavirus - Décisions touchant la population

Réuni en séance extraordinaire ce jour, le Conseil communal de Delémont, faisant suite aux annonces des différentes mesures prises par le Conseil fédéral et le gouvernement jurassien, principes qu'il applique dans leur globalité, a décidé, de son côté, de mesures exceptionnelles.

Ces dernières prennent effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis. Elles seront réévaluées régulièrement en fonction de la situation. Le Conseil communal précise que la Ville de Delémont s'organise pour maintenir le bon fonctionnement du service public communal et notamment toutes les missions prioritaires de la commune.

Ainsi, vu la situation, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis, l'Exécutif a pris la décision de fermer temporairement les infrastructures communales suivantes :

- Maison de l'Enfance
- Espace-Jeunes
- Ludothèque
- Office de l'emploi
- Agence AVS
- Bibliothèques
- Centre sportif

ainsi que tous les guichets au public.

La Maison de l'Enfance n'assurera que la garde d'enfants, selon les prescriptions cantonales.

Le Conseil communal a également décidé de supprimer les marchés hebdomadaires et les foires mensuelles.

Une fois encore, le Conseil communal recommande fortement aux associations, institutions, partenaires parapubliques ou autres, de procéder de même et il incite fortement les organisateurs d'événements privés à les annuler, à l'instar de la décision de fermeture prise par Patinoire Régionale SA.

Pour ce qui touche l'administration communale, seuls les services jugés impératifs et nécessaires sont garantis, notamment, Energies et Eau, Voirie, Police, Pompiers.

Par conséquent, dès le lundi matin 16 mars 2020, le Conseil communal a décidé de supprimer l'accès aux citoyens de tous les guichets administratifs.

La Chancellerie communale est à disposition, atteignable au No 032 421 92 19, et sera disponible pour vous fournir tout renseignement utile et rediriger les appels dans les différents services.

Le Conseil communal rappelle que le pays traverse une situation exceptionnelle. Il précise qu'il est impératif, durant les semaines à venir, de strictement respecter les consignes sanitaires afin de s'assurer que les services de santé puissent remplir au mieux leurs missions.

Il demande à la population d'appliquer les règles édictées dans ce cadre et, pour les personnes vulnérables, de rester à domicile. Il souligne également l'importance que revêt le respect des mesures d'hygiène préconisées. Dans le cadre du soutien à la population, il veillera à mettre en place une chaîne de solidarité pour les personnes astreintes à la quarantaine à domicile, ce qui fera l'objet d'une communication ultérieure.

Ces décisions manifestent la volonté des Autorités de contribuer à endiguer la propagation du coronavirus et de préserver la santé des publics particulièrement vulnérables à l'épidémie.

Ainsi, dès lundi matin 16 mars 2020, les guichets administratifs ne seront plus accessibles au public. Toutefois, en cas de nécessité, les citoyens pourront prendre rendez-vous avec le service souhaité, en appelant le numéro direct du service ou la Chancellerie communale, 032 421 92 19, selon les horaires habituels, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Par ailleurs, le Conseil communal rappelle qu'une boîte aux lettres est à disposition, porte de la Police locale, façade Sud, notamment pour les déclarations d'impôts.

Finalement, les liens ci-dessous, du Canton et de la Confédération, relaient toutes les recommandations utiles :

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Coronavirus/Accueil/Coronavirus-Informations-officielles-a-la-population-jurassienne.html>

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/situation-schweiz-und-international.html>

Pour tout renseignement complémentaire : M. le Maire, 078.645.11.79

LE CONSEIL COMMUNAL